NATIONS
UNIES

S

# Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16155
17 novembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY
NOV 1983

LETTRE DATEE DU 16 NOVEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-jointe des gouvernements des dix Etats membres de la Communauté européenne concernant la situation dans la République de Chypre, qui a été publiée aujourd'hui à Athènes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mihalis DOUNTAS

Annexe

Déclaration commune des dix Etats membres de la Communauté européenne sur la situation dans la République de Chypre, publiée à Athènes le 16 novembre 1983

Les dix Etats membres de la Communauté européenne sont vivement préoccupés par la déclaration portant censément création d'une "République turque de Chypre-Nord" en tant qu'Etat indépendant. Ils rejettent cette déclaration qui ne fait aucun cas des diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question. Les Dix réaffirment leur appui inconditionnel à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la République de Chypre. Ils continuent de considérer le Gouvernement du Président Kyprianou comme seul gouvernement légitime de la République de Chypre. Ils demandent à toutes les parties intéressées de ne pas reconnaître cet acte qui crée une situation très grave dans la région.

---